43e ANNÉE N° 20 — 5 Centimes — MARDI 17 FÉVRIER 1903.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

L'INCORPORATION DES SERVICES AUXILIAIRES

Un des côtés les moins connus de la réforme de la loi sur le recrutement, dont l'importance n'a cependant échappé à personne, c'est l'incorporation des hommes classés aujourd'hui dans les services auxiliaires.

Il convient tout d'abord de préciser leur situation actuelle.

Les hommes classés dans les services auxiliaires sous l'empire de la législation de 1889, peuvent se rattacher à trois catégories :

Il y a d'abord un certain nombre de malingres, des hommes dont la capacité thoracique n'est pas suffisamment développée ; ce sont certainement plus ou moins des candidats à la tuberculose, et personne n'a jamais désiré qu'ils vinssent encombrer les casernes.

Une autre catégorie d'hommes, comprend des gens atteints d'infirmités plus ou moins répugnantes ou contagieuses qu'il n'y a pas lieu, certainement, d'incorporer non plus.

Mais il y a une troisième catégorie d'hommes atteints d'infirmités généralement légères ou même de simples imperfections qui n'altèrent nullement leur santé générale. Ceux-là ne sont classés dans les services auxiliaires que parce que ces infirmités ou ces imperfections les rendent impropres à certaines parties du service armé, et il est évidemment possible de les utiliser.

L'ensemble des hommes classés dans les services auxiliaires s'élevait dans ces dernières années, à 35.000 ; ce chiffre doit être certainement abaissé d'environ 2 500 à 3.000, par suite de la suppression du minimum de taille ; il en reste donc encore 32.000 au moins. Pour les vingt-cinq classes soumises actuellement à la loi du recrutement, le nombre des hommes classés dans les services auxiliaires n'est pas inférieur à 650.000 et le nombre de ceux qu'on appelle à la mobilisation est extrêmement faible par rapport à la totalité, et n'atteint pas la sixième partie du total.

Sous la législation actuelle, les hommes des services auxiliaires n'étaient astreints à aucun service en temps de paix. Mais il ne faut pas croire qu'on n'ait jamais songé à les appeler sous les drapeaux.

Dès l'année 1893, le ministre de la guerre, préoccupé de l'accroissement singulier de forces que la loi votée récemment par le parlement allemand allait apporter à l'armée de nos voisins, fit étudier par le premier bureau de l'état-major de l'armée un projet d'incorporation d'un certain nombre d'hommes des services auxiliaires.

Des études très serrées et très minutieuses furent faites à cette époque. On constata d'après les statistiques de recrutement que sur les 35.000 hommes des services auxiliaires, une quinzaine de mille seulement pouvaient réellement faire du service actif en temps de paix. Ces 15.000 hommes devraient être encore diminués des 2.500 ou 3.000 qui n'étaient classés dans les services auxiliaires que parce qu'ils n'avaient pas la taille de 1 m. 54.

Le résultat des études faites fut un projet de loi élaboré vers la fin de l'année 1893, et en vertu duquel les hommes des services auxiliaires, réduits à 15.000 sous l'empire de nouvelles instructions qui devaient être adressées aux commandants des bureaux de recrutement, seraient incorporés pour un an. On estimait, en effet, qu'il n'y avait pas lieu de faire, dans cette catégorie, de distinction entre dispensés de l'article 21, dispensés de l'article 23, ou hommes soumis au service normal.

Ce projet de loi ne fut jamais déposé, mais il est bon de le signaler pour montrer que l'idée que l'on veut appliquer aujourd'hui n'est pas nouvelle et qu'elle a pris naissance dans un milieu essentiellement militaire.

La question apparaissait au Parlement, pour la première fois, deux ans plus tard, le 1er mars 1895, la Chambre des députés votait une résolution invitant le Gouvernement à déposer avant la fin de l'année un projet de loi réglant toute la question des hommes des services auxiliaires, laissée un peu en suspens par la loi de 1889, et incorporant un certain nombre de ces hommes dans les conditions que le gouvernement pourrait prévoir.

Cette résolution ne fut encore suivie d'aucun effet, et c'est à l'honorable M. Rolland, auteur de la proposition actuelle, que reviennent l'honneur et le mérite d'avoir ressuscité la question des hommes des services auxiliaires.

Dans son désir de rendre à l'instruction le plus grand nombre possible d'hommes valides, M. Rolland ne craignait pas de prévoir l'incorporation de tous les hommes classés jusqu'ici dans les services auxiliaires.

Il en résultait évidemment un accroissement d'effectif considérable. M. Rolland indiquait d'ailleurs, dans son exposé des motifs, que ces hommes ne devraient recevoir aucune instruction et qu'ils seraient immédiatement envoyés aux bureaux, au magasin ou à l'atelier, où ils devraient accomplir leur service.

Sur ce dernier point l'accord s'est établi. Les hommes recevront une instruction de quelques jours et porteront l'arme dans leurs sorties. On évite ainsi de leur infliger une humiliation imméritée.

Quant au chiffre des incorporés, il sera approximativement déterminé chaque année par le ministre et les conseils de révision recevront des instructions leur permettant, par une sévérité plus ou moins grande de limiter la catégorie au strict minimum.

Ainsi ont été levées les difficultés très grossies par certains qui voulaient en faire une pierre d'achoppement pour la loi.

Cette incorporation s'imposait ; elle sera un nouveau triomphe du principe égalitaire qui régit toute la loi.

A. Z.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 14 février 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président.

M. Flandin développe une motion tendant à ce que l'Etat prenne le monopole des jeux et crée de nouveaux impôts sur les cercles.

Cette motion est renvoyée à la commission de la réforme de l'impôt.

M. Lasies développe une motion tendant à l'incorporation dans la loi de finances, et avant les articles relatifs aux bouilleurs du principe de l'impôt sur le revenu.

M. Lacombe demande l'incorporation du principe de l'impôt sur le revenu dans le projet sur les quatre contributions directes.

M. Rouvier déclare repousser ces motions, car il se réserve de présenter quand il le faudra son projet d'impôt sur le revenu.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Rouvier, Lasies, Magniaudé, Lacombe et Jaurès, les deux motions sont renvoyées à la commission de législation fiscale.

La Chambre revient aux bouilleurs de cru. C'est l'article 17 qui est en discussion.

M. Laniel développe un amendement tendant à faire remplacer les dispositions des articles 17 et les suivants par d'autres dispositions ayant pour but de faire cesser la situation privilégiée dont jouissent en France les alcools nocifs d'industrie au détriment des alcools naturels de fruits.

Cet amendement est repoussé.

Le premier paragraphe de l'article 17 est adopté avec une addition présentée par M. Mulac.

M. Lauraine demande la disjonction du paragraphe 2 ; l'article 17 est voté.

La suite de la discussion est renvoyée au lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 16 février 1903

Présidence de M. Guillain, vice-président.

La Chambre reprend la discussion de la loi des finances. M. Gérald présente une disposition additionnelle ainsi conçue : Le paragraphe 1er de l'article 5 de la loi du 29 décembre 1900 est supprimé. L'exercice des boissons est rétabli dans les conditions prévues par le paragraphe 2 dudit article de la loi précitée.

Par 492 voix contre 16 cet amendement est repoussé, après un intermède tragi-comique dû à M. Baudry-d'Asson.

La discussion de l'article 18 est abordée. M. Janet demande la disjonction de cet article ainsi que celle des articles 19 et 20.

Mais le renvoi du vote au lendemain est voté par 209 voix contre 197.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Elections législatives du 15 février

CHARENTE-INFÉRIEURE

Arrondissement de Marennes

Inscrits : 17,317 — Votants : 12,561

MM. Torchut, avocat, radical..	6.295	élu
Bisseuil, anti-ministériel..	3.839	v.
Souchard, rép. prog.....	2.105	
Chauvet, épicier, indép..	152	

Il s'agissait de remplacer M. Garnier, élu sénateur. Aux dernières élections législatives, M. Garnier, républicain ministériel, avait été réélu par 8,422 voix, contre 4,751 à M. Ernest Renault, nationaliste.

TARN-ET GARONNE

Arrondissement de Moissac

Inscrits : 15,886 — Votants 11,577

Suffrages exprimés : 11.322

MM. Arnal, nationaliste.....	4.338	voix
Bergougnan, rép. min..	3 639	
Docteur Dupuy, rad....	3.344	

(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Chabrié, radical, élu sénateur. M. Chabrié avait été réélu aux élections générales de 1902 par 7,030 voix, contre 5,948 à M. Salers, républicain, et 40 à M. Trouvain, socialiste.

Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu à Ajaccio une élection sénatoriale.

M. Ranc, radical a été élu par 501 voix contre 216 obtenues par M. Carbuccia, républicain.

Commission du budget

La commission du budget, sur le rapport spécial de M. Ruau, a adopté l'amendement de M. Empereur et de plusieurs de ses collègues tendant à autoriser un prélèvement supplémentaire, pouvant aller jusqu'à 1 0/0 sur la masse des sommes engagées au pari mutuel, là ou le prélèvement ne dépasse pas actuellement 7 0/0.

Le produit de ce prélèvement supplémentaire serait affecté à subventionner dans les communes à faibles ressources budgétaires, des travaux d'assainissement, notamment ceux d'adduction d'eau potable.

Rendement des impôts

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de janvier 1903 s'élève à la somme de 243,582,100 fr., accusant ainsi une plus-value de 4, 848,000 fr. sur les évaluations budgétaires, et une augmentation de six millions, 237,600 fr. par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Bureaux de poste militaires

Le ministre de la guerre, annonce *la France militaire*, vient de prescrire d'étudier l'installation dans les casernes de bureaux de poste auxiliaires, qui fonctionneraient sous la double surveillance de l'autorité militaire et du service des postes et télégraphes ; ils seraient tenus par des sous-officiers qui feraient les envois et les paiements de mandats, les chargements, etc., et distribueraient à leurs guichets les lettres adressées poste restante aux militaires. Les lettres portant une autre suscription continueraient à être distribuées par les vaguemestres.

Rentes viagères

On se rappelle qu'au cours de la discussion de l'article 8 de la loi des finances, instituant un impôt de 4 0/0 sur les rentes viagères, la Chambre a renvoyé à la commission des assurances un amendement de M. Mirman ayant pour but d'édicter certaines mesures préventives contre les fraudes qui pourraient être commises par les compagnies ou sociétés d'assurances étrangères. L'accord s'est établi sur un texte transactionnel que la commission a adopté dans sa réunion d'aujourd'hui et qui constituera l'article 8 *bis* de la loi des finances.

Cet article imposera aux compagnies et sociétés l'obligation de tenir et présenter à toute réquisition un répertoire mentionnant tous les contrats de rentes viagères souscrits aux personnes domiciliées en France, quel que soit le lieu de souscription et le mode de paiement des arrérages. Des amendes de 2.000 à 20.000 francs frapperont la dissimulation de chaque contrat.

Les jugements par défaut

Le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire leur recommandant, dans les jugements par défaut, de ne pas appliquer la loi dans toute la sévérité avant d'avoir recherché les raisons de l'abstention du prévenu, car cette abstention

peut parfois se justifier dans une certaine mesure et dès lors ne doit pas entraîner un surcroit de sévérité.

Les troubles d'Arménie et de Macédoine

Dimanche a eu lieu à Paris au théâtre du Château-d'Eau, une grande réunion en faveur des populations d'Arménie et de Macédoine, sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant député.

Tous les partis étaient représentés à cette grande manifestation où ont pris la parole MM Denys Cochin, de Pressensé, Jaurès, Lerolle et Leroy-Beaulieu.

L'ordre du jour suivant a été acclamé :

Les quatre mille citoyens français de toutes opinions, réunis le 15 février 1903 au théâtre du Chateau d'Eau à Paris ;

Considérant la situation atroce des populations d'Arménie et de Macédoine et la gravité croissante des évènements ;

Considérant que cette situation est un défi à la conscience publique et un danger pour la paix générale ;

Considérant que, seule, l'exécution du traité de Berlin, tant en Arménie qu'en Macédoine, peut mettre fin à cet état de chose intolérable ;

Considérant l'impérieux devoir que le traité de Berlin impose à tous ses contractants ;

Emet le vœu que le gouvernement français agisse énergiquement pour obtenir enfin l'exécution des articles 23 et 61 du traité de Berlin, conformément au mémorandum du 11 mai 1895 et pour faire cesser la trop longue série d'attentats commis en Turquie, contre l'humanité, sans distinction de nationalité ni de religion.

Une lettre de Béhanzin

On se souvient que Béhanzin, l'ex-roi du Dahomey, qui est en exil à Fort-de-France, avait adressé, au mois d'octobre dernier, à M. Gerville-Réache, député, une supplique dans laquelle il le priait d'intervenir auprès du gouvernement pour obtenir son rapatriement dans ses anciens Etats.

L'ex-souverain a, depuis, fait parvenir à un de nos confrères, la lettre ci aprés :

Fort-de-France, 17 décembre.

A Monsieur Lara, rédacteur du journal la *Démocratie*.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remercier de votre article généreux sur le malheureux roi du Dahomey avec d'autant plus de reconnaissance que je ne m'y attendais pas, n'ayant pas l'avantage de vous connaître.

Ce sentiment toutefois ne m'étonne pas d'un cœur vraiment français qui bat à l'unisson de toutes les justes causes.

Il me prouve que la rigueur de l'arrêt qui rejette ma demande de réintégration dans mes anciens Etats ne peut être définitive ; que les autorités françaises, d'un si haut esprit d'humanité, n'abandonneront pas à l'exil le roi Behanzin.

Je crois que ma requête n'a été repoussée que faute de renseignements sur mon attitude à la Martinique pendant les neuf ans de douleurs que j'y ai subis ; aussi je compte fermement sur les journaux guadeloupéens et martiniquais pour éclairer l'opinion publique et l'autorité française, et me permettre d'attendre de la France généreuse, dont je suis un grand ami, la justice définitive.

Recevez, etc.

BÉHANZIN.

Tirage des bons à lots de Panama

Tirage du 16 février

Le numéro 1.884.022 gagne 250.000 francs.

Le numéro 942,857 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs ; 349,054, 1.807.252.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 15.723, 1.675 548.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2 000 francs : 244.072, 729.739, 887,757, 1,018,605, 1,834,171.

Cinquante numéros sont remboursés à 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Bourses nationales

Par arrêté du 31 janvier, les jeunes gens dont les noms suivent sont nommés titulaires de bourses nationales.

AU LYCÉE DE CAHORS

Carle Victor, né le 27 avril 1892, bourse d'externat surveillé.

Couzy Pierre, né le 6 juillet 1888, bourse d'internat.

Lafon Edouard, né le 5 mars 1889, bourse d'internat.

Poletti Jean, né le 7 juillet 1890, bourse d'externat.

AU COLLÈGE DE FIGEAC

Calassou Pierre, né le 3 mars 1889, bourse d'internat

Cavarroc François, né le 31 juillet 1889, bourse d'externat.

Laborderie Fernand, né le 3 septembre 1887, bourse d'externat.

AU COLLÈGE DE JEUNES FILLES

Marqués Marcelle, née le 16 mars 1891 bourse de demi-pensionnaire.

Fêtes du Carnaval 1903

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion des *Fêtes du Carnaval 1903*, les billets d'aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du samedi 21 février au mardi gras 24 février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi des Cendres 25 février.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 25 février.

CAHORS

Questions scolaires

Nous recevons de St-Georges une lettre relative au groupe scolaire indispensable à ce faubourg.

Nous en parlerons jeudi.

RÉUNION DES ANCIENS ÉLÈVES

DU LYCÉE GAMBETTA

L'Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Gambetta a tenu, dimanche soir, à 5 heures, son assemblée générale. Les comptes du trésorier ont été approuvés et l'on a procédé au renouvellement des membres sortants du Comité. MM. Billières, Combarieu, Daymard, Manhiabal et Valat qui ont été réélus. MM. Parvieux et Girma ont été nommés en remplacement de MM. Lurguie et Caviole décédés.

Le Comité s'est réuni ensuite pour nommer le bureau dont voici la nouvelle composition :

Président : MM. Docteur AUSSET ;

Vice-présidents : MUNIN-BOURDIN, avocat ; et BILLIÈRES, avoué ;

Trésorier : MANHIABAL fils, économe de l'Hospice,

Secrétaire général : COMBARIEU, archiviste honoraire ;

Secrétaire gén. adjoint : LACAZE, avocat.

A 7 heures avait lieu à l'Hôtel de l'Europe le banquet annuel qui a été très bien servi et plein de gaîté Divers discours ont été prononcés.

* * *

La composition du Bureau de l'Association est commentée par beaucoup d'anciens élèves qui ont cru, à tort sans doute, à un essai de manifestation politique ; quelques protestations dont nous ne nous ferons pas l'écho, nous ont été adressées.

Il ne faut pas perdre de vue que toute politique est exclue de ces réunions pour faire place à la camaraderie.

Mais l'Association doit faire aussi œuvre de patronage pour notre premier établissement laïque. Nous sommes convaincus qu'elle ne reculera pas devant cette tâche.

Nous jugeons donc inutile de souligner la présence, à la tête du Bureau, de personnalités dont les noms figurent dans toutes les fêtes et quêtes qu'organisent les écoles congréganistes, car dans ce même Bureau nous trouvons des noms de républicains fermes et vigilants : et il suffit de parcourir la liste des membres du comité, de constater que ce comité comprend de nombreux démocrates, pour être assuré que des combinaisons de salon ou de club avorteraient si elles avaient pour objet de favoriser les menées réactionnaires.

L'association des anciens élèves du lycée Gambetta est prospère et riche, affirme-t on ; la plus grande harmonie y a régné du vivant de M. Lurguie qui en fut le président depuis l'origine, elle saura se prémunir contre toute entreprise de discorde.

Ces simples observations doivent donner satisfaction aux anciens élèves qui nous ont fait part de leurs craintes et de leur étonnement.

LA RÉD.

— Nous regrettons cependant que le premier acte du bureau soit un acte de favoritisme en réservant aux seuls journaux amis ses discours et compte-rendu.

JOLIES MŒURS

On ne veut donc pas de lui dans les Basses-Pyrénées pour qu'il déambule encore sur nos trottoirs, le fameux directeur des Postes !

Le Gouvernement aurait-il compris que la nomination, à Pau, de M. Pujols était une injure à la démocratie ?

Dans tous les cas, les employés des Postes du Lot, le subissent encore : M. Pujols est toujours dans notre ville, circulant par les rues, surveillant toujours les maisons où habitent des employés de son administration.

Car, fait incroyable, quand un employé des Postes est en congé pour maladie, il lui est défendu de paraître en ville. Il doit garder la chambre, sinon, le Directeur lui rogne son congé. M. le Directeur a assez de temps à perdre durant la journée pour filer ses employés... en congé pour maladie.

Jolies mœurs, n'est-ce pas, que nous signalons à M le Préfet qui devrait bien veiller à ce que sa loge, au théâtre, ne soit pas mise à la disposition de ce monsieur, au moment précis de la campagne menée contre lui par des journaux républicains.

Le public trouve étrange cette sollicitude, il l'interprêtera difficilement comme une réponse aimable à l'adresse de la majorité de la presse radicale (*La Dépêche, La France, Le Journal du Lot*).

LA RÉD.

Lycée Gambetta

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Braunschvig, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé des lettres, professeur de seconde au lycée Gambetta, est nommé professeur de troisième au lycée de Toulouse.

Ce ne sera pas sans regret que les nombreux amis que comptait M. Braunschvig dans notre ville verront partir le distingué professseur, mais ils sont heureux cependant de lui adresser leurs chaleureuses félicitations pour l'avancement mérité qu'il obtient.

* * *

C'est également avec joie que nous annonçons que le successeur de M. Braunschvig, est notre compatriote et ami, M. Léon Vidal, gendre du sympathique directeur du cours complémentaire de la rue du Lycée.

M. Léon Vidal, agrégé des lettres, est un ancien élève de notre lycée.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Jeunesse Républicaine Socialiste

On nous prie d'insérer :

Le groupe de la jeunesse républicaine socialiste de Cahors, nouvellement reconstitué, a, dans une de ses dernières réunions, procédé à l'élection d'un bureau provisoire. Léon Marmiesse a été nommé secrétaire-trésorier, et St. Destreil secrétaire des séances. Dans la même réunion, les vœux suivants ont été émis :

Le groupe de la Jeunesse Socialiste,

Considérant que ce n'est qu'à l'aide de l'enseignement laïque que les peuples s'affranchiront des préjugés et des superstitions religieuses qui les empêchent de penser librement et d'arriver à leur émancipation intellectuelle et économique,

Emet les vœux :

1° Que l'enseignement donné par l'Etat soit entièrement laïque et gratuit à tous les degrés ;

2° Que dans toutes les villes, dans tous les villages, il se crée, sous la direction des membres de l'enseignement, des universités populaires, des maisons du peuple, des groupes d'études sociales, etc.

Pour le groupe,
Le Secrétaire des séances,
St. DESTREIL.

Assises

La session du 1er trimestre des assises du Lot s'ouvrira, à Cahors, le lundi 16 mars prochain.

Foire

La foire du 14 février a été peu importante.

Les cours des bestiaux et des denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos ; attelages, de 400 à 800 fr.

Porcs gras, de 50 à 54 fr. les 50 kilos, poids vif ; porcelets, de 20 à 45 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons gras, 75 c, le kilo ; agneaux, 85 c. le kilo.

Blé en vente 150 hectolitres, vendus 135, prix moyen 18 fr l'hectolitre ; maïs en vente, 215 hectolitres, vendus 185, prix moyen 11 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, de 3 fr. 10 à 4 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, 70 c. le demi-kilo ; poulets, 70 c. le demi-kilo ; dindes, de 55 à 60 c. le demi-kito ; lapins, de 1 fr. 50 à 2 fr. 25 la pièce, selon grosseur.

Œufs, de 75 c. à 80 c. la douzaine.

Truffes, de 6 fr. à 7 fr. le demi-kilo.

Théâtre de Cahors

Tout le public parisien a accueilli avec enthousiasme l'immense succès de **Résurrection** qui s'est confirmé et accentué encore après la 50e représentation et qui n'a pas seulement ému Paris, mais a suscité dans toute l'Europe un grand mouvement d'enthousiasme. La pièce de M. Henry BATAILLE semble avoir déterminé l'heure de l'apothéose universelle du grand **Tolstoï**.

Toutes les principales scènes de l'Europe se préparent à monter **Résurrection**.

Nous sommes persuadés que tout notre public se donnera rendez-vous au théâtre, à la représentation de **Résurrection**, qui aura lieu le vendredi 20 février.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 19 ET 22 FÉVRIER 1903

Allégro Militaire.	X...
La Poupée de Nuremberg (ouvert.)	Adam.
Chants d'Ivresse (valse.)	Popy.
Ballet de Faust.	Gounod.
Sans Cervelle (Polka.)	Auvray.

Allées Fénelon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 17 février 1903

Mariage

Delrieu Paul, agent de publicité et Décas Emilie, s. p.

Décès

Fabre Victoire, s p. 79 ans célibataire, rue Saint-James, 20

Lentillac Marie, Veuve Mourgues, 68 ans, s. p. rue Dominici 16.

Chambard Elisabeth, Veuve Lestang, 69 ans, s. p. rue Fondue Haute 19.

Mayzen Anastasie-Henriette-Julie, Veuve Daudé, 79 ans, s. p. cours de la Chartreuse 10

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — *Bal des conscrits.* — Dimanche dernier, 15 courant, les jeunes conscrits de la classe 1902, ont pris l'initiative d'organiser un bal dans une salle de la mairie magnifiquement décorée pour la circonstance.

L'orchestre a parcouru les rues de notre ville en nous faisant entendre les meilleurs morceaux de son répertoire, puis s'est rendu à la salle de bal, où jeunes gens et jeunes filles s'y étaient rendus en foule ; on s'est amusé jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Nous sommes heureux de constater que la classe 1902 a su, cette année, procurer quelques divertissements à la population Duravéloise.

Nos félicitations aux jeunes conscrits organisateurs de ce magnifique bal.

MONTCUQ. — *Foire.* — La foire du 14 février a été très belle. Voici les cours qui s'y sont pratiqués :

Bêtes à cornes, 750 paires ; veaux, 15 vendus de 0,90 à 1 fr. le kilo.

Bêtes à laine, 850, le cours était très animé ; moutons gras, vendus 0,70 le kilo.

Porcs gras, 60, vendus de 48 à 51 fr. le quintal ; porcelets, 150, vendus de 20 à 60 fr. pièce.

Volaille, 800 paires, poules, vendues 0,55 la livre ; poulets, vendus 0,65 la livre ; dindons, 0,65 la livre ; dindes, 5 et 6 fr. pièce ; lapins, 0,30 la livre ; œufs, 40.000, vendus 0,80 la douzaine.

Truffes, 3 quintaux, à 7 fr. la livre.

A la halle : Blé, 150 hect. à 19,25 l'hect. ; maïs, 100 hect., à 11,25 l'hect. ; avoine, 40 hect., à 9,75 l'hect ; pommes de terre, 35 hect., à 5 fr. l'hect. ; fèves, 15 hect., à 11,75 l'hect. ; prunes pour boisson, 4 quintaux, à 0,15 la livre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 14 février :

Au début de l'audience le tribunal prononce plusieurs condamnations à 16 fr. et 50 fr. d'amende, pour chasse sans permis ou en temps prohibé.

Il reçoit la prestation de serment de M. Marius Genillet, nommé huissier à Lacapelle-Marival.

Les affaires suivantes sont ensuite appelées : Pierre Pons, 51 ans, de Thémines, poursuivi pour colportage d'allumettes de contrebande est condamné à 300 fr. d'amende et à la confisquation de la marchandise saisie.

Basile M..., 53 ans, de Terrou, six jours de prison (loi Béranger) pour coups et blessures.

Gaston L..., 20 ans, et Jean T..., 52 ans de Mayrinhac-Lentour, 50 fr. d'amende chacun (loi Béranger) pour coups et blessures.

Le nommé Pradines, 68 ans, originaire du Bouyssou, est condamné à vingt-quatre heures de prison pour mendicité.

SAINT-FELIX. — *Nomination d'un adjoint.* — Ainsi que nous l'avions annoncé, le conseil municipal de la commune de St-Jean et Saint-Félix réunis, canton de Figeac-Est, a procédé dimanche à l'élection d'un adjoint en remplacement du regretté M. Carrayron, de Cirganiol.

Les douze membres du conseil assistaient à la séance. Le nouveau conseiller de la section de Saint-Jean, M. Bessières, gendre Carrayron, a été élu à l'unanimité.

Dans la soirée, tous les conseillers ont pris part à un punch qui a été servi à l'hôtel Andrieu.

SAINT-CHELS. — *Instruction publique.* — Notre commune va être dotée d'un magnifique groupe scolaire. L'adjudication des travaux aura lieu le samedi 28 février à la sous-préfecture de Figeac.

SOUSCEYRAC. — *Accident.* — La nommée R.., du village du Fraysse, puisait de l'eau dans un puits, lorsque la grosse poutre qui tient le baquet se brisa et lui tomba sur la tête occasionnant de graves blessures qui mettent les jours de la pauvre femme en danger.

BAGNAC. — *Violent incendie.* — Dans la nuit de vendredi, vers minuit, un incendie d'une grande violence a détruit entièrement le magasin de modes de Mlle Albine Lacombe, situé place de l'Eglise. Malgré les prompts secours des voisins réveillés en sursaut, rien n'a pu être sauvé.

Les pertes sont évaluées à 3.000 francs environ.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

LAMATIVIE. — *Les sangliers.* — Les sangliers, qu'on n'avait pas vus depuis fort longtemps, ont commencé à faire leur réapparition dans nos régions. Les cultivateurs des environs de notre localité, ennuyés des ravages occasionnés par ces animaux, ont organisé une battue, dernièrement, ils ont tué une laie pesant environ 100 kilos. Elle était suivie d'une dizaine de marcassins qu'on n'a pu abattre. Nous espérons que nos braves paysans feront une guerre acharnée à ces pachydermes qui causent un réel préjudice à leurs récoltes.

PLANIOLES. — *La rage.* — Un chien de chasse, mordu dernièrement par un de ses congénères présumé atteint de la rage, avait été mis en observation. L'animal s'étant échappé vendredi, le domestique de M. Larnaudie, propriétaire se mit à sa poursuite et l'abattit de deux coups de fusil.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Incendie.* — Ces jours derniers, un violent incendie a détruit une maison et une grange et ce qu'elle contenait, appartenant à Mme Marguerite Deval, propriétaire à Lamothe-Cassel, canton de Saint-Germain.

Les pertes, évaluées à la somme de huit mille fr., sont couvertes par une assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

MARTEL. — *Marché aux truffes.* — Le marché de samedi a été très important ; il s'est vendu une quinzaine de quintaux de truffes.

Les prix les plus cotés étaient entre 15 fr. et 17 fr. Il est juste d'ajouter qu'un panier s'est vendu jusqu'à 22 fr. le kilo.

On voit bien que nous sommes à la fin de la saison car les marchés se dégarnissent et le marché du mercredi ne compte plus excepté le mercredi des Cendres, jour de foire, où on peut bien espérer en voir 30 quintaux.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

BULLETIN FINANCIER

Les reports en liquidation du 15 ont été très bon marché, ils se sont traités sur le pied de 3 0/0 environ. Les acheteurs ont donc eu encore une fois les plus grandes facilités pour proroger leurs positions.

L'ensemble du marché est très ferme notamment sur les fonds d'Etats.

Le 3 0/0 repend à 100,15.

Les Etablissements de Crédit sont fermes sans changements notables. Le Crédit Foncier est à 728, le Comptoir National d'Escompte à 585, le Crédit Lyonnais à 1128 et la Société Générale à 628. C'est à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 21 courant que les porteurs d'actions anciennes de la Société générale devront faire leur demande de souscription aux actions nouvelles à raison d'un titre nouveau pour quatre actions anciennes.

Le Suez cote 3828.

L'Extérieure clôture à 91,90 ; l'Italien à 102,65 ; le Portugais à 32,65.

Le Turc D vaut 30,47 ; la Banque Ottomane, 608.

Le Serbe 4 0/0 est demandé à 79,87.

On annonce pour le 26 courant l'émission de l'Emprunt Serbe de 60 millions en 120,000 obligations de 500 fr. 5 0/0 au prix de 450 fr. Nous reviendrons sur cette affaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1re classe 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Termes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Luluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginoles, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains). Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jour** [illegible] compris les jours de départ et d'arrivée.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1re et de 2e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1re classe : 118 fr. — 2e classe : 83 fr.

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne Toulouse, Montauban, Brive / ou Toulouse, Capdenac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1re classe : 130 fr. — 2e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Sauclières ou Comberedonde ou le Vigan, Nimes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1re classe : 136 fr. — 2e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, / ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1re classe : 64 fr. — 2e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 35

L'HONNEUR DU NOM

PAR

CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

V

Comment eut lieu la procession des saintes épines et de ce qu'il advint ensuite.

La ville fut bientôt parée, et prit un aspect enchanteur. La population entière était en habits de fête et nul ne pensait à se soustraire aux obligations de la belle cérémonie religieuse qui se préparait.

Toutes les boutiques étaient fermées, et l'on ne voyait point s'entasser dans les cabarets ces hommes qui prennent un niais plaisir à narguer les croyances de leurs proches et de leurs amis ; l'on ne voyait point vaquer dans les rues et sur les places, des badauds réunis en groupe, s'encourageant à assaillir de pitoyables railleries et de quolibets stupides les gens qui ont conservé le respect des choses sacrées.

Que d'hommes honnêtes qui vivaient à cette époque encore si rapprochée de nous, renieraient leurs fils, oublieux des traditions nobles et glorieuses de la famille.

Lorsque les cloches sonnèrent à toute volée, annonçant que le prêtre allait monter à l'autel, les tambours battirent le rappel, le corps de musique se réunit aux abords de l'Hôtel-de-ville, et bientôt l'on vit défiler sucessivement, et revêtus de leurs costumes d'apparat, le syndic et le conseil de ville ; le juge de mandement, son lieutenant, son greffier, le procureur fiscal, escortés des carabiniers au brillant uniforme, et précédés des sergents royaux ; enfin les fonctionnaires de l'Etat.

Le cortège traversa la place en grande pompe ; il fut reçu au seuil de l'église, par l'un des vicaires qui offrit l'eau bénite.

A ce moment demoiselle Flore, en atours fastueux, robe de satin et manteau de velours, apparut donnant le bras à son neveu, lequel avait le bonheur de n'appartenir encore à aucun corps constitué.

Emmanuel de Blanchelaine était un beau jeune homme de dix-huit ans, d'une figure avenante, il plaisait dès le premier abord.

Cependant à sa vue quelques murmures s'élevèrent dans la foule, et plus d'un regard malveillant lui fut adressé. Il ne daigna point remarquer cette attitude hostile, et passa fièrement, rendant avec grâce les rares saluts qu'il recevait. Le temps était fort beau, quoique la campagne fût encore couverte d'une légère couche de neige, et que dans les rues le sol fût durci par la gelée.

Bientôt la procession sortit. Bannières, oriflammes se déployaient dans les airs, laissant onduler au souffle de la brise du matin leurs plis soyeux aux broderies miroitantes. Les enfants agitaient des banderolles aux couleurs variées, les hommes portaient de gros cierges d'où la cire coulait à flots.

Les confréries s'avançaient en bon ordre, faisant cortège à l'image de leur patron, ornées de leurs insignes, et précédées de leurs prieurs.

Les pénitents du Saint-Sacrement, revêtus du sac de pénitence en toile grossière, marchaient nu-pieds, derrière une immense croix de bois, cachée par un velarium violet. Puis venaient des enfants vêtus d'aubes blanches sur la soutane rouge, balançant les encensoirs de bronze ou fumaient les résines odoriférantes, et le clergé apparaissait, dans tout l'éclat de la pompe sacerdotale, avec les dalmatiques de velours et de drap d'or, les lourdes chapes raides d'orfrois ; sous un dais aux panaches ondoyants, aux pentes chargées de broderies et de franges, dont les bâtons dorés étaient portés par le syndic et trois de ses conseillers, étincelait un splendide reliquaire que soutenait pieusement l'archiprêtre de Saint-Pierre.

C'était, en vérité un merveilleux spectacle que présentait cette foule recueillie, se déroulant en longues files dans les rues de la petite cité.

La variété des costumes, l'éclat des vêtements sacrés, les bannières flottant à la brise, les parfums âcres du buis et du sapin, les couleurs bigarrées des tentures, la fumée bleuâtre de l'encens, le fracas du tambour battant aux champs, les fanfares, le mugissement du bourdon, le carillon mélodieux des cloches, tout contribuait à charmer les sens, à produire cette impression profonde et joyeuse que les cérémonies religieuses font germer au fond des cœurs.

On chantait l'hymne de la Croix, poème d'une incomparable grandeur et d'une mélancolie pleine de majesté.

« L'étendard du roi est déployé.

« Le mystère de la croix éclate aux yeux du monde.

« Dans le bois sur lequel l'auteur de la vie a reçu la mort.

« Et sur elle nous a donné la vie.

Ces voix mâles s'unissaient pour chanter la gloire de la croix, accompagnées par les sonores vibrations du bronze et l'éclatant retentissement des cuivres, elles formaient un concert magnifique.

(*A suivre*).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 126

MADEMOISELLE

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XI

Démarche imprudente

— Où est lord Ruysland ? s'écria-t-il en dirigeant sur Grégoire des regards presque sauvages.

Mais que pouvaient faire sa figure pâle et ses yeux irrités ?

Tous les Irlandais, de Derry à Connaught, ne sont pas capables de faire sortir de son sang-froid un valet anglais bien dressé.

— Il est parti, monsieur Edmond. Il a reçu, je crois, des nouvelles qui le rappelaient immédiatement. Milord est parti ce matin vers neuf heures, monsieur Edmond, ainsi que lady Cecil. Il y a là un billet pour vous, monsieur Edmond, qui vous expliquera sans doute tout cela. Attendez un instant, s'il vous plaît, monsieur Edmond, je vais vous l'apporter.

Edmond ne répondit pas un mot. Il s'appuya contre le montant de la porte, comme pris de vertige ; tout ce qui l'entourait lui semblait enveloppé de brouillards.

Grégoire revint, le billet à la main ; il avait un air où la satisfaction, mêlée à la pitié, était en lutte avec la gravité nationale et professionnelle d'un homme à la foi sujet anglais et valet de chambre.

Soupçonnait-il la vérité ? C'est très probable ; les serviteurs savent tout.

Il remit le billet entre les mains du jeune homme, fit un pas ou deux, puis il referma la porte blanche tout doucement, mais très décidément, derrière lui.

Edmond ouvrit la lettre qui venait de lui être remise ; elle en contenait une seconde.

Le comte n'avait que peu de chose à lui dire... une demi-douzaine de lignes d'écriture contenaient en ses termes, la condamnation d'Edmond O'Donnell :

« Mon cher ami,

« J'ai parlé à Cecil après votre départ. Comme je le craignais, vous vous êtes fait illusion. Elle a l'intention de tenir sa promesse qu'elle a faite et n'a aucun désir de la violer. Elle ne se doute pas le moins du monde des sentiments que vous éprouvez pour elle. Elle a pensé, comme moi, que le mieux pour tout le monde serait que nous partions sur-le-champ, car une nouvelle entrevue aurait pu être embarassante pour tous les deux.

« Je suis, avec des regrets réels, et en faisant les meilleurs souhaits pour votre avenir, mon cher ami, votre bien dévoué,

« RUYSLAND. »

Le billet renfermé dans celui-là avait été tracé par Cecil en petits caractères ; il contenait ces mots, singulièrement froids :

« Mon ami,

« Je suis extrêmement chagrinée. Papa m'a tout dit. Ce qu'il vous dit est parfaitement exact. J'ai promis et je dois tenir. Le mieux est que je m'en aille. Adieu ! Ma gratitude et mon amitié vous sont acquises pour toujours.

« CECIL. »

C'était tout.

Etait-il possible qu'elle fût aussi froide, aussi dépourvue d'âme et de cœur, aussi fausse, aussi dissimulée ?

Les rayons d'or du soleil couchant, les verts tilleuls, la bruyère violente, tout soudain prit à ses yeux une teinte morne, et sombre.

Puis il froissa les deux lettres dans sa main et se mit à marcher.

Grégoire observait par la fenêtre. Grégoire le vit chanceler comme un homme ivre et, quand il fut à vingt-cinq pas de la maison, se jeter sur la bruyère qui se balançait au vent et y rester immobile comme une pierre.

Grégoire se sentit touché au cœur par un chagrin qu'il pouvait avoir éprouvé lui-même autrefois.

— Pauvre jeune homme ! se disait-il. Il aimait lady Cecil et il est trompé dans ses espérances. Rien d'étonnant à cela, car il est pauvre comme un rat d'église, mais c'est un bon garçon et j'ai pitié de lui tout de même. Je me rappelle ce que j'ai ressenti moi-même quand Harriett Lebrasseur m'a planté là.

O'Donnell resta de longues heures étendu sur la bruyère.

Le soleil était couché, le vent s'était levé, les étoiles brillaient au ciel, et Grégoire était loin de là avec ses malles, quand il releva la tête.

Ses yeux hagards tombèrent sur les billets qu'il tenait encore à la main, et, poussant une violente imprécation, il les déchira en morceaux imperceptibles et les lança dans l'espace.

— Je l'arracherai ainsi de ma pensée, cette femme fausse et sans cœur !... O ciel ! penser que chacun de ses sourires, chacune de ses paroles, chacun de ses regards était une ironie, un mensonge, qu'elle s'est jouée de moi depuis le premier jour et qu'elle riait de ma sotte présomption. Et lui.., tant que je vivrai, je ne me fierai plus à aucun homme, ni à aucune femme !

(*A suivre*).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'*Agence Havas*.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Pierre VILLARS industriel à Cahors, sont invités à se rendre, le *lundi 23 février* mil neuf cent trois à trois heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Il sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7e — Sommaire du 15 février 1903.

Vss Nacla : Courrier du dimanche. — Emmanuel Gallus: Halbrans. — André Theuriet : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le Maître du Moulin-Blanc. — (suite). — Hneryk Sienkiéwiez : Bartek le Vainqueur (suite). — Charles Mérouvel: Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Auna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Dictionnaire général des Sciences

Nous avons sous les yeux les séries 21e et 22e du *Dictionnaire général des Sciences théoriques et appliquées* de PRÉVOST DESCHANEL et FOCILLON, 5e édition illustrée, entièrement refondue par MM. JULES GAY et LOUIS MANGIN. (GARNIER FRÈRES, éditeurs, 6 rue des Saints-Pères, Paris.)

En vérité jamais publication similaire ne justifia mieux son titre.

La série 21e poursuit l'énumération des mots de la lettre C, qui s'achève dans la série 22e, en même temps que commence la lettre D.

Vingt-deux séries de 40 pages chacune, sur deux colonnes de texte, pour arriver à peine à la quatrième lettre de l'alphabet : cette simple constatation permet d'évaluer l'importance considérable de cette encyclopédie scientifique.

C'est qu'en effet, a coté des vocables dont le sens et l'acception sont précisés et expliqués en quelques lignes, brèves mais suffisantes, et toujours d'une clarté qui a un caractère quasi définitif, certains mots sont prétextes à véritables leçons d'une allure nettement didactique, rédigées, toutes, avec le louable souci de n'exposer que des choses nécessaires, sans surchage de détails qui obscurcissent, et surtout avec l'évidente préoccupation de n'avancer que des théories et des faits rigonreusement contrôlés.

C'est là un point capital qui ne manquera pas de frapper les érudits et qui assure au *Dictionnaire général des Sciences* une haute valeur et une indiscutable autorité.

Dans cet ordre d'idées, il convient de citer les articles sur les *courants électriques*, les *courbes*, les *cousins*, les *crapauds*, les *crayons*, les *cristaux*, les *cuirassés*, la plupart commentés de vignettes ou de figures qui complètent heureusement les explications du texte. Le *cuivre* est traité en une longue monographie illustrée, au triple point de vue historique, chimique et industriel.

Chemin faisant le nom d'un savant, tel par exemple *Cuvier*, donne lieu d'une intéressante biographie présentant un tableau serré, complet, frappant de l'œuvre du grand naturaliste.

Mais nous nous en voudrions de ne pas citer les articles où, sous les titres de *Darwin* et de *Darwinisme* sont exposés la vie glorieuse et la célèbre théorie d'un des plus illustres parmi les anthropologistes.

Il paraît deux livraisons de 8 pages à 10 centimes, par semaine ou en 2 séries de 5 livraisons, à 50 centimes par mois. Les deux premières parties du Dictionnaire sont en vente, deux volumes grand in-8° jésus de 1.600 pages, 800 gravures ; chaque volume broché **10** fr., demi-chagrin, **14** fr.

En vente chez tous les libraires

EN FAMILLE

La Semaine Populaire Illustrée a véritablement réalisé le but quelle se proposait. Donner, sous une couverture illustrée, 32 pages de texte et 40 gravures inédites pour quinze centimes semblait impossible.

C'est cependant ce que fait chaque samedi, *La Semaine Populaire*. C'est la vraie revue de famille dont tous les articles et les dessins peuvent être mis entre toutes les mains.

Voici du reste le sommaire de cette Semaine (14 février, N° 20).

Causeries du samedi. Les chercheurs d'or en Amérique par Savigny, (7 illustrations).

Fantaisies humoristiques. Le sabre et le pince-nez, par Eugène Mouton, (1 illustration).

Les Arts en famille. Les meubles qu'on peut faire soi-même. Une etagère-bibliothèque. Un panier à ouvrage.

Contes et récits. Sans dot, par G. Ohnet (1 illustration).

Poésies. La nuit, par Armand Renaud.

Etudes morales et philosophiques. Fleurs d'Hiver, par E. Legouvé, de l'Académie Française, (1 illustration).

Variétés scientifiques. La défense de New-York, (3 illustrations).

Beaux-Arts. La nuit, tableau de Emile Renard,

Roman. La fugitive, par Jules Claretie, (4 illustrations).

Revue humoristique de l'Etranger. (Reproduction des dessins les plus interessants des journaux satiriques du monde entier). — Les ennuis intimes de Guillaume II. — Les voyages du Kronprinz. — L'Empereur d'Allemagne et l'oncle Sam. — Encore les Dardanelles. — Le dernier portrait de M. Chamberlin.

Pour les enfants. Douche froide et chaude correction. — Les deux rats et l'œuf, (9 illustrations).

Petite correspondance, etc.

Nous rappelons que l'Administration de la *Semaine Populaire Illustrée* 10, rue St.-Joseph, Paris), envoie franco, un numéro spécimen à toute personne qui en fait la demande.

ABONNEMENTS : un an. 7 fr. 50 - 6 mois, 4 fr. - 3 mois, 2 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste de France.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2394 du 14 février

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

La misère à Londres : Procession des sans-travail.

L'École Polytechnique : Vue d'ensemble et intérieure. — Le Général Villien. — M. Mercadier. — Travail des Élèves. — La Bibliothèque.

Naufrage du contre-torpilleur l' « Espingole ».

L'escrime à Paris. — Soirée d'adieux de Rue : Assaut avec le Chevalier Pini.

Tir aux Pigeons du Monaco : Le capitaine Pellier- Johnson, vainqueur.

Campagne des Anglais au Somaliland.

Sénat : Porte de l'ancienne salle du Trône. — Les Sénateurs, après le renouvellement de 1903.

Saint-Moritz : Un « Skleton » descendant la côte. — Trois champions du Tobogganning. — Un « Bobsleigh ». — Bond de vingt mètres. — 45 kilomètres à l'heure.

Maroc : La garnison de Tanger se prépare à sortir de la kasbah.

Le Comtat-Venaissin : N.-D. du Lac. — Le Thor. — Armories de F. de Castesllane. — Panneaux venant de Thouzon. — Sculpture de la Chapelle Sainte-Croix.

Beaux-arts : Le Banc d'œuvre, Tableau de M. Léandre.

Le Général Girardel.

Échecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : *La Proie de l'Ombre*, par M Gérand de Beaureyard

Le numéro 50 centimes.

LA NATURE. *Revue des sciences illustrée*. HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1551 du 14 février 1903. — Serres galeries du domaine royal de Lacken, par Albert Maumené. — L'alcool alimentaire, par H. Labbé, — l'entrepôt frigorifique de la Bourse du commerce, par Daniel Bellet. — Photographie, par G. M. — Isolateurs pour hautes tension, par J. L. — Tramways à tractions mécanique à Paris, par L. Pierre-Guédon. — Les ballons-sondes, par J.-F. Gall. — Tirage des dessins industriels, par J. Durand. — La grande météorite de « Bacubirito », Mexique, par N. Rosst. — L'École Wurtembergeoise des arts de la construction, par P. de M. — Chronique. —. Académie des sciences ; séance du 9 février 1903, par Ch. de Villedeuil. — Bicyclette et force centrifuge, par Henri de Thiersant.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1576e livraison (14 février 1903).

— La Gondole fantôme, par Gustave Toudouze. — Le Pays des femmes, par Louis Rousselet. — Les Timbres-poste Empire Russe, par Lucien d'Elne (*Suite*). — La mission de Geneviève, par B. A. Jeanroy (*Suite*).

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr

Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

Le Charme féminin par Paul Lacour. Un volume in-18. — Prix : 3 fr. 50.

Dix aventures où nos pauvres cœurs d'hommes subissent le prestigieux attrait de la femme, qu'elle soit vierge, amante, épouse ou courtisane.

Le maître, esclave d'amour de la soi-disant « esclave ». Tel est le sujet du nouveau livre de Paul Lacour. Élegante clarté, ironie imprégnée de tendresse, sensibilité très fine, c'est avec ces qualités qui lui sont propres que le talentueux romancier analyse l'âme féminine. Sans l'outrance jadis à la mode, œuvre sincère et d'une écriture classique, digne de son titre joli, *Le Charme féminin*, appelé à un succès de bon aloi, sera bientôt dans toutes les mains.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1°. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2°. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1er octobre inclus.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e itinéraire : 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1° DE PARIS à TOURS.
2° DE TOURS à NANTES.
3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
4° D'ORLÉANS à LIMOGES.
5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
6° DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
DE TOURS A ANGOULÊME.
D'ANGOULÊME A BORDEAUX.

} Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.